



Synthèse des plans de gestion antérieurs et bilan de la mise en œuvre du plan de ges- tion 2005-2012

Synthèse des plans de gestion antérieurs

18

Bilan de la mise en œuvre du PLAGEPOMI 2005-2012

18

SYNTHÈSE DES PLANS DE GESTION ANTÉRIEURS

Depuis les années 1990, une politique en faveur des poissons migrateurs a été impulsée en Bretagne au travers du premier plan migrateur 1995-1999 (COGEPOMI 1994), véritable plan de gestion pour l'anguille et le saumon atlantique. Concernant l'anguille, les objectifs principaux étaient de :

- maintenir ou développer l'activité économique liée à l'exploitation de l'anguille ;
- contribuer à la préservation d'une espèce à haute valeur patrimoniale ;
- mettre en place des indicateurs indispensables à la gestion de l'espèce.

Pour le saumon, les grands principes de gestion étaient de :

- contribuer à la préservation des stocks en bon état ainsi qu'à leur restauration sur les bassins où ils ont été amoindris par l'impact des activités humaines ;
- mettre en place progressivement des méthodes de gestion adaptées aux caractéristiques des stocks, sur les bassins fréquentés par le saumon ;

- promouvoir l'activité économique liée à l'exploitation du saumon par pêche sportive, en fonction des capacités de production propres à chaque bassin.

Le second plan migrateur 2000-2004 (COGEPOMI 2000) s'est voulu plus ambitieux avec l'intégration des aloses et des lamproies marines. Toutefois, par manque de connaissances sur ces espèces, les objectifs définis pour elles consistaient en des recommandations peu développées.

Le précédent plan de gestion 2005-2009 (COGEPOMI 2005) a été prorogé de 3 ans (jusqu'à fin 2012). Il a repris la majorité des objectifs fixés dans le plan migrateurs 2000-2004. Concernant l'anguille, l'application du règlement européen n°1100/2007 du 18/09/2007 a permis d'engager la France dans un plan de gestion destiné à restaurer et reconstituer le stock d'anguilles européennes. Ce plan de gestion s'est substitué au plan de gestion 2005-2012 à partir de 2009.

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAGEPOMI 2005-2012

La mise en œuvre principale des actions prévues dans le PLAGEPOMI se fait dans le cadre du volet « poissons migrateurs » du CPER. Durant la période 2005-2012, deux Contrats de Projet se sont succédés : le volet « milieux aquatiques et poissons migrateurs » pour la période 2000-2006, et le volet « poissons migrateurs » du CPER 2007-2013, actuellement en cours. Il est intéressant de faire une comparaison des objectifs définis dans le cadre du PLAGEPOMI et dans le cadre du CPER.

Les actions menées dans le cadre du PLAGEPOMI ne sont pas toutes inscrites dans le programme « poissons migrateurs » du CPER. En effet, certaines d'entre elles s'inscrivent dans un autre cadre (études scientifiques menées par l'INRA par exemple), ou ne font pas l'objet de financement (suivi des captures réalisé par l'ONEMA, prospection de frayères à lamproies marines, évaluation de la franchissabilité des obstacles pour l'anguille...). A l'inverse, il existe des actions menées dans programme « poissons migrateurs » du CPER qui ne sont pas prévues dans le PLAGEPOMI, comme les actions de soutien d'effectif en saumons.

Dans le cadre du COGEPOMI, aucun tableau de bord spécifique n'a été établi pour suivre la réalisation des actions préconisées dans le PLAGEPOMI. La réalisation de ce bilan est l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre des actions poissons migrateurs.

Le bilan des actions menées dans le cadre du PLAGEPOMI est synthétisé par espèce.

■ Bilan par espèce

Pour chaque espèce, le bilan des actions mises en œuvre se présente sous la forme d'un tableau récapitulatif et d'une synthèse. Le tableau précise, pour chacune des actions, l'état d'avancement et d'efficacité de l'action grâce à deux indicateurs : un indicateur d'état et un indicateur d'efficacité (annexe 1).

► Le saumon atlantique

Dans le cadre du PLAGEPOMI 2005-2012, trois objectifs ont été définis concernant le saumon atlantique :

- assurer la préservation des stocks sauvages en bon état ;
- restaurer les stocks sauvages sur les bassins où ils ont été amoindris par l'impact des activités humaines ;
- assurer le maintien de la qualité des biotopes, notamment au regard de :
 - la qualité de l'eau ;
 - la libre circulation ;
 - la qualité physique des habitats piscicoles.

Le bilan des actions réalisées dans le cadre du PLAGEPOMI 2005-2012 est présenté en Figure 10 et dans l'Annexe 1.

La gestion des prélèvements par les Totaux Autorisés de Captures (TAC)

Pour assurer la préservation des stocks en bon état, un système de gestion des prélèvements par TAC est mis en place depuis 1996. Il est organisé par l'ONEMA avec l'appui de la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) et de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA). Dix neuf bassins bretons font l'objet d'un TAC. La déclaration des captures de saumons est obligatoire depuis 1987.

Lorsque des données nouvelles sont récoltées (cartographie d'habitats et série suffisante d'indices d'abondance), la valeur du TAC peut être révisée.

Au cours de la période 2005-2012, plusieurs bassins ont vu leur TAC révisé. Il s'agit des bassins dans lesquels des cartographies des habitats propices à la production de juvéniles de saumons ont été réalisées, ainsi que ceux où une série suffisante d'indices d'abondance était disponible.

Les cartographies d'habitats

Les surfaces d'eau courantes permettent d'estimer la taille du système fluvial en termes de production de tacons. Les cartographies d'habitats ont pour objectif de quantifier précisément les différents types d'habitats disponibles sur les bassins versants (rapide, radier, plat, profond), afin d'avoir une estimation de la surface potentiellement disponible pour les juvéniles de saumons.

Les cours d'eau actuellement cartographiés représentent près de 90% des surfaces potentielles (environ 3 000 km² de surface potentielle en Bretagne Tableau 1 - page 20).

Durant la période 2005-2012, l'inventaire des habitats a été réalisé sur les bassins du Goyen, de la Penzé, du Queffleuth, du Yar, du Nançon (affluent du Couesnon), ainsi que sur les rivières du Faou, Mignonne et Camfrou. La cartographie a été mise à jour sur le bassin du Scorff.

Les cours d'eau pour lesquels il n'y a pas de données cartographiques sont situés au nord ouest de la Bretagne. Ils représentent environ 10 % des surfaces de production bretonnes.

Le suivi par indices d'abondance de juvéniles de saumons

Pour évaluer la production annuelle en juvéniles de saumons, un réseau de surveillance du recrutement en saumons a été mis en place dès 1997 sur l'ensemble de l'aire actuellement colonisable par le saumon. La méthode utilisée est la pêche électrique par indice d'abondance sur les habitats préférentiels des juvéniles de saumons.

En 1999, ce réseau concernait 10 bassins versants. Aujourd'hui, il compte 250 stations prospectées annuellement et réparties sur 18 bassins ver-



Pêche électrique dans le Morbihan et tacons 0+ et 1+

sants (Figure 10 - page 21). Ce réseau de surveillance couvre 88 % des surfaces de production des cours d'eau à saumons en Bretagne.

Le suivi des déclarations de capture

Depuis 1987, les captures de saumons doivent faire l'objet d'une déclaration auprès du Centre National d'Interprétation des Captures de Salmonidés Migrateurs (CNICS) à Rennes.

Le suivi des déclarations de capture est réalisé par l'ONEMA, l'INRA et la FNPF. Il est transmis régulièrement aux collectivités piscicoles lors de la saison de pêche du saumon. Une lettre d'information est également diffusée chaque année.

Le suivi aux stations de contrôle des migrations

Des suivis aux stations de contrôle des migrations ont été mis en place afin d'évaluer l'impact des mesures de gestion et de mieux comprendre la dynamique de population du saumon atlantique :

- suivi à l'Observatoire Aquatique de Châteaulin sur l'Aulne réalisé par le SMATAH depuis 1999 ;
- suivi à la station de Kerhamon sur l'Elorn réalisé depuis 2007 par la FDPPMA29 ;
- suivi à la station du moulin des Princes sur le Scorff réalisé par l'INRA et la FDPPMA56 depuis 1994. Le suivi ne se limite pas à comptabiliser les flux migratoires en montaison et dévalaison. Des opérations de marquages-recaptures permettent de mieux comprendre la dynamique de population du saumon ;
- suivi à la station d'Antrain sur la Loysance réalisé par la FDPPMA35 de 1991 à 2010. Les données recueillies depuis 1991 étant partielles et l'opération de soutien d'effectif étant arrêtée depuis 1999 sur la Loysance, il a été décidé de stopper le suivi à la station de comptage d'Antrain sur la Loysance en 2010. Les données des indices d'abondance de juvéniles de saumons sont suffisantes ;
- suivi à la station de Pont de Buis sur la Douffine réalisé par la FDPPMA29 depuis 1991. Un travail de recueil des données brutes est nécessaire pour pouvoir exploiter ces données.

Bassin versant	Dpt	Maître d 'ouvrage	Longueur du cours d'eau prospecté (km)	Année de réalisation
Couesnon	35	CSP	90	1993
Couesnon amont	35	FDPPMA35	43	2000
Nançon	35	FDPPMA35	4,9	2010
Penzé	29	FDPPMA29	46,6	2006
Douron	29	FDPPMA29	36,7	2004
Goyen	29	FDPPMA29	44,3	2005
Aven	29	FDPPMA29	54,9	2004
Elorn	29	INRA	?	1989
Aulne	29	FDPPMA29	129,5	1996
Aulne canalisé	29	FDPPMA29	15,3	2001
Penfeld	29	Communauté Urbaine Brest	?	1995
Odet-Jet-Steir	29	FDPPMA29	122,5	1995
Queffleuth	29	Syndicat Trégor		2009
Mignonne, Camfrout, Faou	29	FDPPMA29		2011
Ellé 29	29	FDPPMA29	85	2002
Ellé 56	56	FDPPMA56	170,8	2000
Scorff	56	ENSA Rennes	55	1996
Scorff	56	INRA	?	2010
Blavet	56	FDPPMA56	274	1996
Blavet canalisé au dessus de Pontivy	56	FDPPMA56	15	2001
Kergroix	56	FDPPMA56	28,5	2003
Pont du Roc'h	56	FDPPMA56	27	2003
Arz	56	CSP BD56	62	1991
Claie	56	FDPPMA56	52	1997
Trévelo	56	FDPPMA56	54,3	1997
St Eloi (Tohon-Kervily)	56	FDPPMA56	30,6	1996
Liziec	56	FDPPMA56	29,3	2000
Sal	56	FDPPMA56	9,6	1996
Gouët	22	AAPPMA St Brieuc-Binic-Quintin	48	1994
Rance	22	FDPPMA22	90	1997
Leff	22	AAPPMA Châtelaudren/Plouagat- Lanvollon - Paimpol	39	1995
Leff amont	23	FDPPMA22	22	1997
Chatelaudren	22	FDPPMA22	45	1997
Trieux	22	FDPPMA22	45	1997
Jaudy	22	ENSA Rennes	41	1993
Léguer	22	AAPPMA La Gaule Lannionnaise	68	1995
Arguenon & Rosette	22	FDPPMA22	68	1997
Yar	22	Lannion Trégor Agglomération	28	2010
Guindy	22	FDPPMA22	74,25	2001

Tableau 1 : cours d'eau cartographiés (BGM)

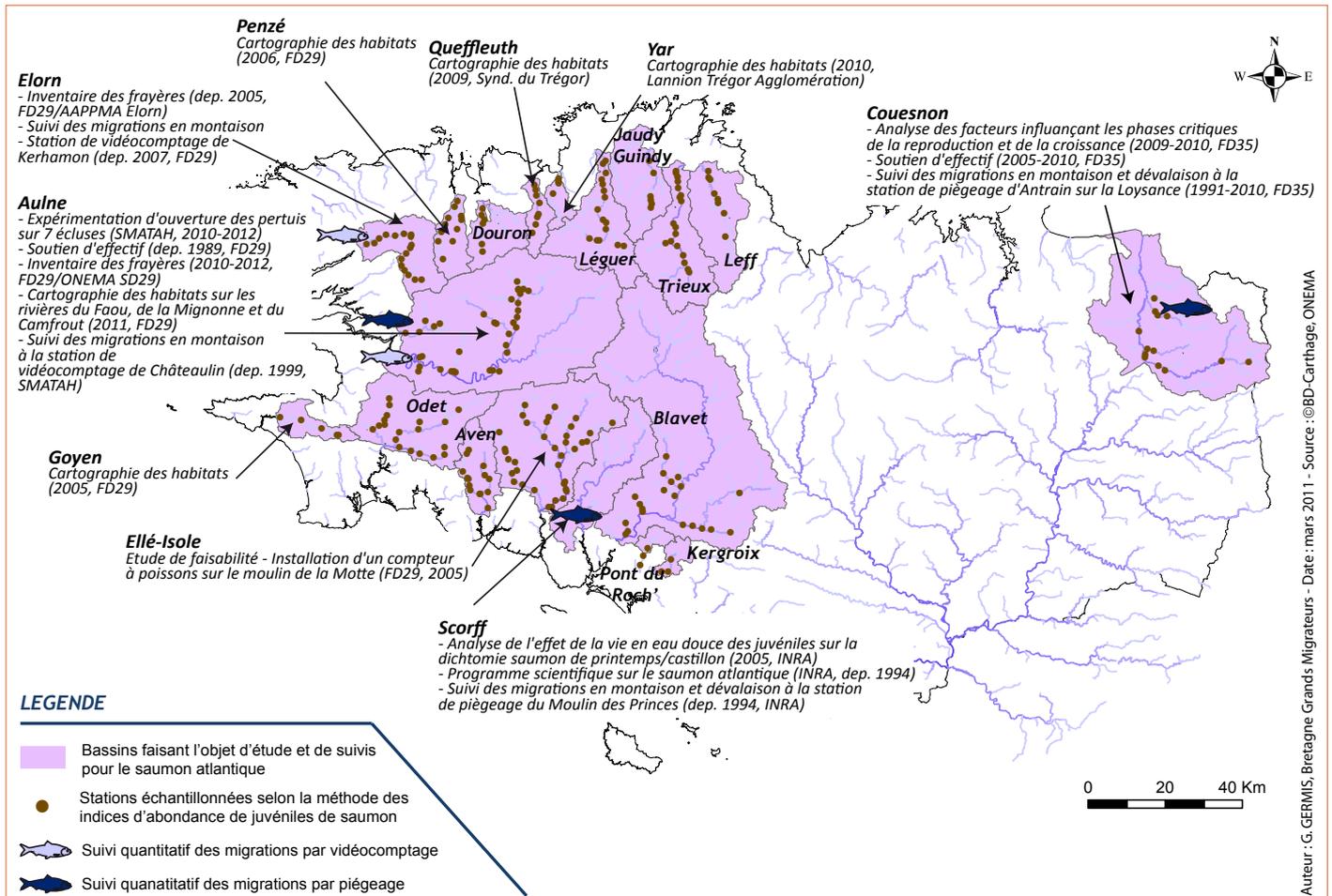


Figure 10 : Localisation des études de connaissances et des suivis pour le saumon atlantique sur les bassins bretons (BGM)

Actions en faveur de la restauration de la libre circulation

Sur la période 2007-2012, de nombreuses études préalables à la restauration de la continuité écologique ont été engagées et différents travaux ont été réalisés (aménagement sur des ouvrages existants ou suppression de seuils) (Figure 10).

Concernant les aménagements d'ouvrage qui ont profité au saumon atlantique, on peut citer notamment les opérations suivantes :

- ▶ la restauration de la passe à salmonidés des Trois Chênes sur le Queffleuth en 2007 ;
- ▶ la construction de la passe à poissons du Moulin Neuf sur la Loysance en 2008 ;
- ▶ la construction de la passe à poissons du moulin de Trémillec sur le Pont Labbé en 2008 et du moulin Fao en 2009 ;
- ▶ la remise en état de la passe à salmonidés du barrage de Quellenec sur le Blavet ;
- ▶ les aménagements des seuils des moulins de Penvern, de la Bruyères, de Coët Cren, de Moulin Neuf, Pouhillet et Kerviden sur le bassin du Scorff en 2009 ;
- ▶ la suppression partielle du seuil du barrage du Houël sur le Leff en 2010.

D'autres opérations ont été programmées en 2012 mais ne sont pas encore terminées à la date de rédaction de ce présent document.

On peut également citer l'expérimentation d'ouverture des pertuis menée sur l'Aulne en 2010 et 2011.

▶ L'anguille européenne

Le PLAGEPOMI a défini trois thèmes de gestion concernant l'anguille européenne : « pêche », « habitats » et « recherche et suivi ». Le bilan des actions réalisées dans le cadre du PLAGEPOMI 2005-2012 est présenté dans l'Annexe 1.

Pêche

Jusqu'à la mise en œuvre du Plan de Gestion Anguille (PGA) en février 2010 lié au règlement anguille, les mesures liées à la pêche de la civelle étaient définies dans le cadre du COGEPOMI Bretagne. Compte tenu des données disponibles sur le bassin de la Vilaine et compte tenu du taux d'exploitation sur ce bassin de l'ordre de 95%, des mesures spécifiques avaient été mis en place jusqu'en 2010. L'objectif était de réduire l'effort de pêche afin de permettre un échappement suffisant vers le fleuve. Les négociations annuelles avaient permis de réduire la période d'ouverture de la pêche à la civelle sur l'estuaire de la Vilaine du 1^{er} décembre au 11 mars de 2007 à 2009. Sur les autres estuaires bretons, la pêche était ouverte jusqu'à début avril.

L'adoption du PGA en février 2010, a remis en cause cette gestion à l'échelle du COGEPOMI. Les périodes d'ouverture de la pêche de la civelle ont été fixées à 5 mois comme dans le décret 94-157 et des quotas par unité de gestion sont définis annuellement par arrêté.

Habitats et équipements hydroélectriques

Lors du renouvellement d'autorisation d'une microcentrale sur le bassin de l'Oust (forges de Lanouée), il a été noté dans le règlement d'eau qu'une période d'arrêt de turbinage de l'usine de 3 nuits consécutives (de une heure avant le coucher jusqu'au lever du soleil) devra être respectée pour les 3 premiers pics de montée des eaux intervenu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, soit au final une durée totale d'interruption de 3x3 nuits.

Cette mesure est appliquée par toutes les microcentrales situées sur l'axe Oust.

Sur le Blavet, lors du renouvellement d'autorisation de la centrale hydroélectrique de Kerousse, il était prévu des arrêts de turbinage pour la dévalaison des anguilles. Il était prévu de préciser les modalités de mise en œuvre de ces arrêts, ce qui n'a pas été fait.

Habitats

Sur la période 2005-2012, sept ouvrages ont été aménagés spécifiquement pour faciliter la libre circulation des anguilles :

- une passe à anguille sur le barrage de Molière sur la Vilaine (ICIR-MON, 2005) ;
- quatre passes à anguilles sur le Semnon, affluent de la Vilaine (FDP-PMA35, 2006) (Grand Moulin / Pléchâtel, Rochereuil, Bas Germigné et Etang de la Forge) ;
- une 2^{ème} passe à anguille construite au barrage d'Arzal sur la Vilaine en 2007 ;
- une passe à anguille construite sur le barrage de Malon sur la Vilaine au printemps 2011.

D'autres ouvrages aménagés pour faciliter la libre circulation des migrations des autres espèces, ont profité à l'anguille.

Sur les 355 ouvrages listés en classe de franchissabilité de 3 à 5, seuls 12 ouvrages ont été aménagés pour assurer la libre circulation de l'anguille en montaison. Toutefois, du fait de l'inscription de la plupart de ces ouvrages dans la Zone d'Action Prioritaire pour l'Anguille (ZAP) et/ou dans la liste des ouvrages Grenelle, de nombreuses études portent actuellement sur des travaux qui devront être réalisés en 2012-2013.

Aucun des ouvrages listés dans le PLAGEPOMI 2005-2012 n'a encore été aménagé pour la dévalaison des anguilles.

Une méthode d'évaluation des densités d'anguilles en conditions prêtes (année de référence : 1980 ; sans l'impact des activités anthropiques), a été mise au point en 2007 par l'EPTB Vilaine, à partir de résultats de pêches électriques réalisées. L'ONEMA a plus largement développé ce modèle à l'échelle nationale et pilote désormais le projet. Il s'agit d'un modèle statistique d'estimation des densités d'anguilles (Eel Density Analysis EDA) qui permettra de déduire un échappement historique, et actuel, d'anguilles argentées. Ce modèle permettra d'évaluer les mesures prises dans le cadre du Plan de Gestion Anguille (G. Leprévost pour l'IAV 2007; M. Hoffmann pour l'IAV 2008)

Opérations de repeuplement

Le COGEPOMI Bretagne a recommandé depuis 1998 une gestion de la pêcherie de civelles basée sur la migration de 700kg de civelles vers

le fleuve après la saison de pêche. Des pêches expérimentales après la saison de pêche ont permis de transporter à l'amont du barrage des 198 kg de civelles en 1999 et 54 kg en 2000. De 2002 à 2006, les passages de civelles ayant été jugés trop faibles, des pêches spécifiques pour faire du transport ont été prévues. Durant ces 5 années, 150 kg en moyenne par an ont été transportés sur le bassin de la Vilaine. En 2009, 50 kg de civelles ont été transportés sur le bassin de la Vilaine.

Dans le plan de gestion anguille approuvé en février 2010, il est prévu que des opérations de repeuplement aient lieu chaque année. En Bretagne des opérations de repeuplement ont eu lieu sur le bassin de la Vilaine en 2011 et 2012. Elles ont porté respectivement sur 200 kg et 333 kg de civelles.

► Recherche et suivi

Mettre en place des indicateurs concernant les stades civelle, anguille jaune et anguille argentée, et les habitats à l'échelle de la Bretagne

Pêche d'inventaire

Un protocole de pêche électrique par échantillonnage ponctuel d'abondance de type martin-pêcheur, appelé « Indice d'Abondance Anguille », a été mis au point en 2007 afin d'évaluer l'état des stocks continentaux des anguilles jaunes en Bretagne.

Les bassins versants échantillonnés depuis 2003 sont représentés sur la Figure 12 - page 23 ainsi que la plupart des stations échantillonnées (BGM G. Germis 2009). Environ 340 stations de pêche ont déjà été échantillonnées selon la méthode des Indices d'Abondance. La majorité des bassins versants restant à échantillonner se situe dans le département du Finistère.

Deux réseaux de suivi de l'état de la population d'anguille ont été mis en place en Bretagne. Le premier suivi sur le Gouessant est réalisé par la FDPPMA des Côtes d'Armor depuis 2004. Le second suivi, plus récent, est réalisé sur le bassin du Couesnon depuis 2008. Dix des 24 stations échantillonnées en 2008 ont ainsi été conservées pour le réseau de suivi en 2009. Ce travail permettra d'apprécier la franchissabilité du nouveau barrage de Beauvoir en aval du Couesnon.

D'autres pêches d'inventaires ont été mises en œuvre : depuis 1999 sur le bassin de la Vilaine, et sur le Frémur depuis 1995. Ces pêches permettent de suivre les caractéristiques et l'évolution des densités des anguilles jaunes.

Ces suivis permettent de mieux connaître la situation des bassins en termes de front de colonisation et d'abondance.

Stations de contrôle des migrations

Les études et suivis mis en œuvre pour l'amélioration des connaissances et de la gestion de l'anguille européenne ont été, pour la plupart, initiés avant le précédent plan de gestion (2005).

Hormis sur la Vilaine et le Frémur, les deux suivis mis en place concernent la connaissance du recrutement fluvial d'anguilles (Pont Rolland sur le Gouessant et Moulin Neuf sur le Pont Labbé).

Evaluation des prélèvements par les pêcheurs amateurs aux lignes

Des enquêtes initiées depuis 2007 auprès des pêcheurs amateurs aux lignes permettent d'évaluer les captures d'anguilles (Figure 11). Ces enquêtes ont été réalisées, pour l'ensemble de la Bretagne, en 2008 sur les captures de 2007 et en 2010 sur les captures de 2009. Les enquêtes sur les captures de 2008 ont été réalisées en 2009 uniquement dans les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine.

Le principe de l'enquête est d'estimer les captures annuelles d'anguilles pour l'ensemble d'un département regroupant les pêcheurs en fonction de leur intérêt pour l'espèce (stratification statistique). L'évaluation permet de quantifier le nombre et le poids d'anguilles capturées par les pêcheurs amateurs aux lignes.

Depuis 1999, les captures d'anguilles par les pêcheurs amateurs aux engins et aux filets font l'objet d'une déclaration des captures auprès de l'ONEMA, via le Suivi National de la Pêche aux Engins (SNPE).



Figure 11 : Affiche distribuée chez les dépositaires et les AAPPMA (BGM)

Poursuivre des actions de recherche sur les bassins versants ateliers (Frémur, Vilaine, Aulne)

Frémur

L'objectif de l'étude, débutée en 1995, était de rétablir les voies de migration de l'anguille sur l'ensemble du bassin versant du Frémur, notamment sur les barrages de Pont es Omnès (équipement de passes et pièges de montée et de dévalaison) et de Bois Joli (équipement d'une passe et piège de montée) et d'estimer les effets du rétablissement de la migration sur la dynamique de la population d'anguilles.

Aujourd'hui, ce programme s'inscrit dans un cadre plus global sur la problématique de l'anguille, à plusieurs échelles géographiques et sur l'ensemble du cycle biologique continental de l'espèce.

Les données récoltées dans le cadre de ce suivi concernent l'ensemble du cycle biologique : de la colonisation du bassin (suivi des passes pièges de Pont es Omnès et Bois Joli) au départ vers la mer (passe piège de Pont es Omnès), en passant par la phase de croissance dans le bassin (évaluation des stocks d'anguilles jaunes par pêches complètes). Les données permettent ainsi de mesurer les trois grands compartiments du cycle que sont le recrutement, le stock et la dévalaison.

Le programme Anguille sur le bassin du Frémur inclut des opérations de marquage et recapture individuels. Une étude spécifique, menée en 2009, a permis d'apporter un certain nombre de résultats pour estimer la croissance et la mortalité des individus.

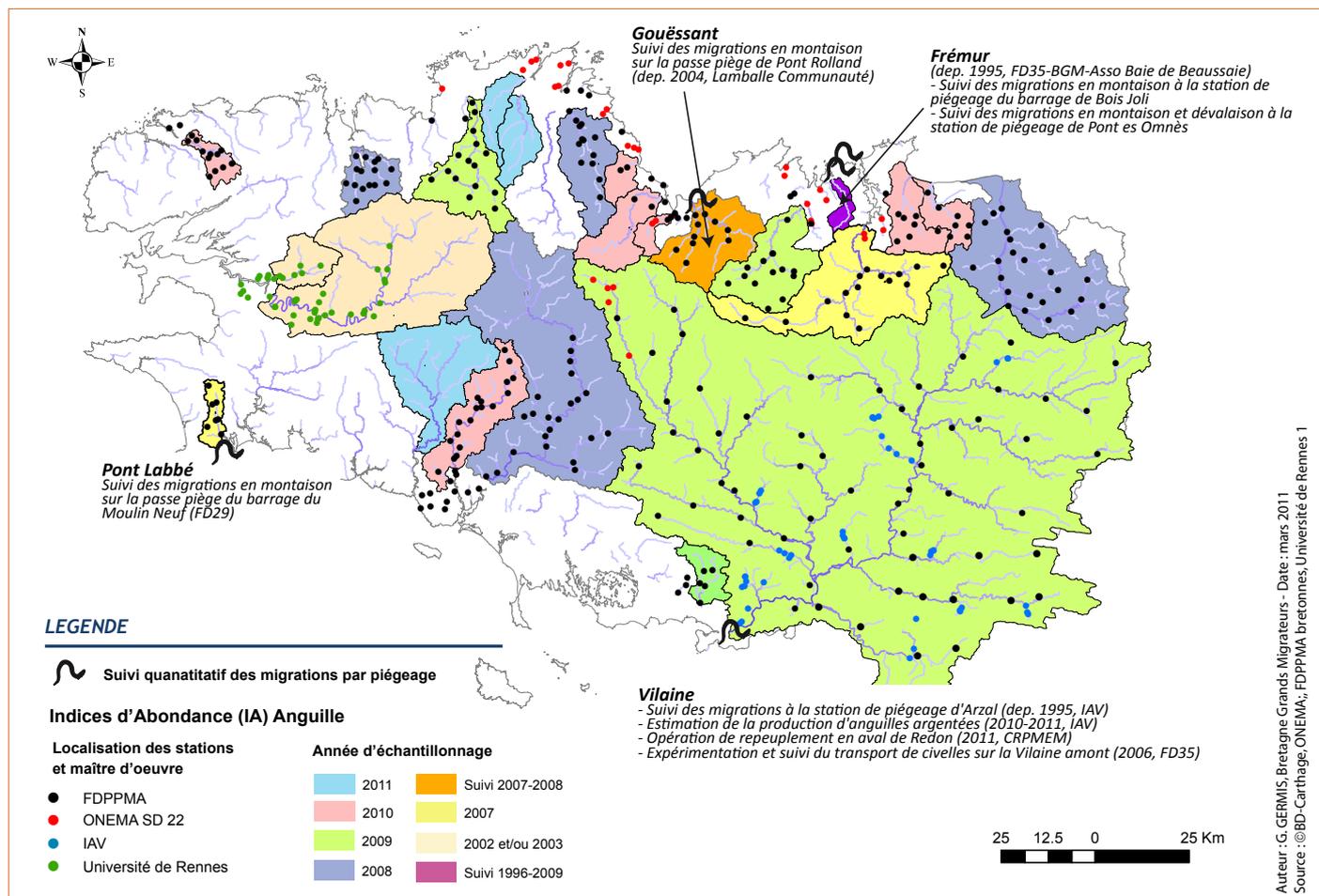


Figure 12 : Etudes et suivis réalisés pour l'anguille de 2005 à 2012 en Bretagne (BGM)

Auteur : G. GERMIS, Bretagne Grands Migrateurs - Date : mars 2011
Source : ©BD-Carthage, ONEMA, FDPMA bretonnes, Université de Rennes 1

Vilaine

Le suivi effectué sur le bassin de la Vilaine permet de suivre les captures et de traduire l'état du recrutement.

Il comprend :

- 1/ l'état du recrutement estuarien au niveau du barrage d'Arzal (à l'aide des données de pêcheries de civelles),
- 2/ l'état du recrutement fluvial (passe piège d'Arzal), l'évaluation du stock en place d'anguilles jaunes (pêches complètes réalisées par l'EPTB Vilaine depuis 1995 tous les 2 ans, et pêches par la méthode des Indices d'Abondance Anguille réalisés en 2009 par les Fédérations de Pêche 35, 44, 56 et 22), ainsi que,
- 3/ le suivi de la pêcherie de civelles situées dans l'estuaire de la Vilaine par les pêcheurs professionnels.

Concernant la phase de dévalaison des anguilles argentées, et afin d'estimer la production d'anguilles argentées du bassin, l'EPTB Vilaine a réalisé des essais de marquage-recapture à l'aide de pit-tags lors de l'hiver 2009-2010. Deux pêcheries d'anguilles argentées ont été mises en place sur la partie fluviale (bassins du Trévelo et de l'Isac). Malgré des résultats peu concluants, cette opération a permis d'apporter des informations intéressantes, notamment en terme de sex-ratio. L'objectif pour la saison 2010-2011 de dévalaison est la mise en place d'un Didson (sonar fonctionnant un peu comme une caméra acoustique et permettant l'identification des espèces) au niveau du barrage d'Arzal, ainsi que le calibrage de l'appareil au cours de la saison. En parallèle, il est à nou-

veau prévu de capturer des anguilles argentées en différents points de la partie fluviale de la Vilaine, de manière à avoir plus d'informations sur les caractéristiques du stock dévalant.

Aulne

Aucune action n'a été réalisée durant la période du plan de gestion 2005-2012 sur le bassin de l'Aulne.

► La grande alose et l'alose feinte

Pour la grande alose et l'alose feinte, des actions ont été menées dans le cadre du CPER pour les deux objectifs visés dans le PLAGEPOMI : « Accroître les connaissances biologiques et écologiques des populations d'aloses », et « Maintenir ou restaurer les stocks autonomes de l'Aulne, du Blavet et de la Vilaine ».

Pour l'objectif lié à la gestion de la pêche « Appliquer un principe de précaution limitant l'exploitation », aucune mesure spécifique n'a été prise.

Le bilan des actions réalisées dans le cadre du PLAGEPOMI 2005-2012 est présenté dans l'annexe 1.

Accroître les connaissances biologiques et écologiques des populations d'aloses

Les populations d'aloses sont peu connues en Bretagne. Des efforts pour mieux caractériser ces populations ont donc été entrepris ces dernières années.

En 2008, une étude a été engagée sur 12 cours d'eau du département des Côtes d'Armor afin d'identifier la présence ou l'absence d'aloses.

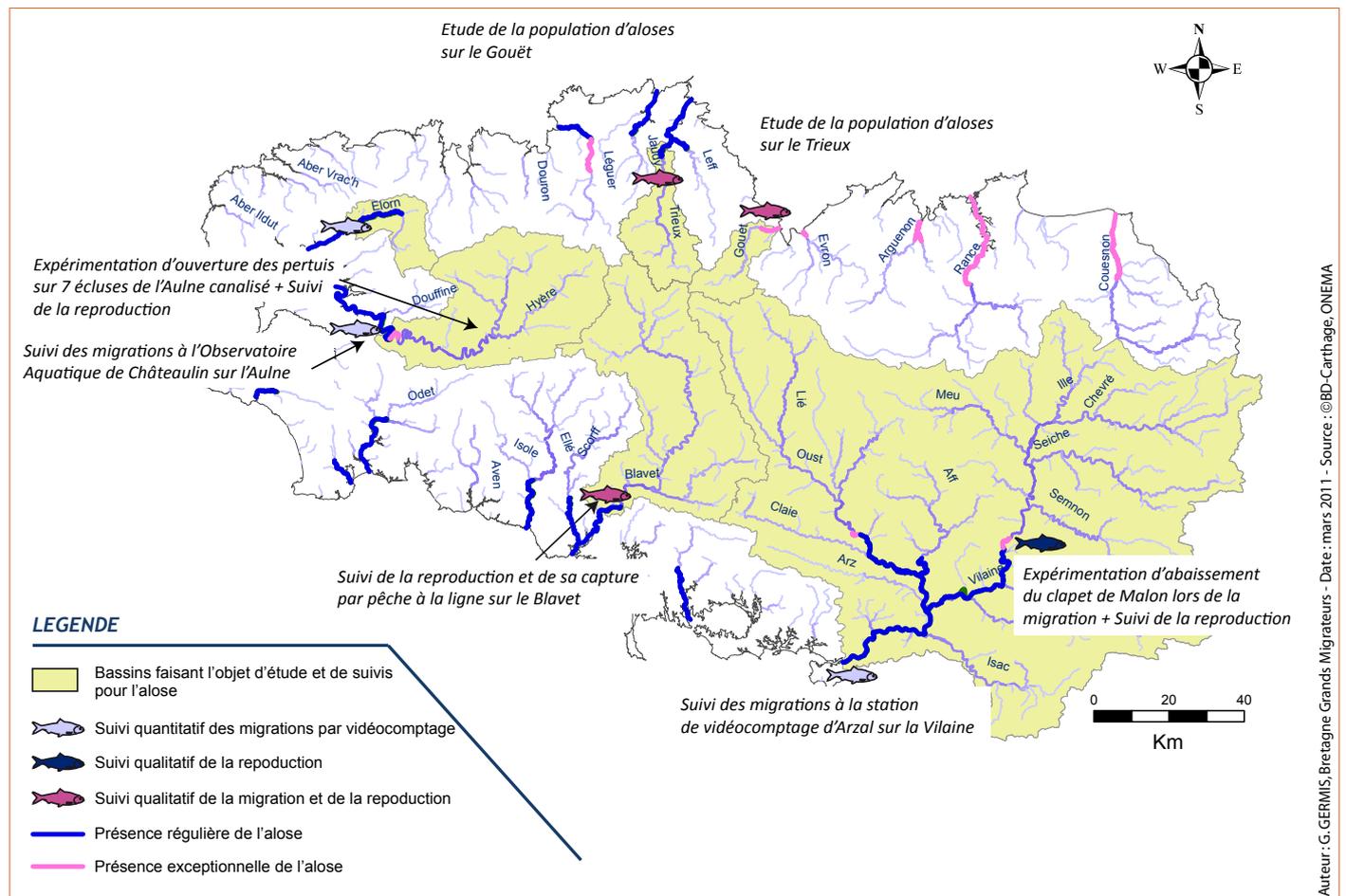


Figure 13 : Localisation des études de connaissances et des suivis pour les aloses sur les bassins bretons (BGM)

En 2002 et 2003, une étude sur la caractérisation de la population de grande alose a été réalisée sur l'Aulne selon 5 axes d'étude : génétique, morphologie, démographie, migration et reproduction (V. Véron 2003). Ce même type d'étude a été conduit sur le Blavet (FDPPMA56, 2010-2012), le Trieux (FDPPMA22, 2009-2010) et le Gouët (FDPPMA22, 2011) (Figure 13 - page 24).

Les études se sont orientées vers l'amélioration des connaissances écobioécologiques et taxonomiques des populations, avec des mesures permettant d'obtenir des données biométriques, méristiques (nombre de branchiospines), génétiques et démographiques. Toutefois, ces données sont encore insuffisantes pour caractériser précisément les populations d'aloses en Bretagne.

En parallèle, des études sur les différents stades du cycle de vie de l'aloise ont été menées :

- ▶ suivi quantitatif des migrations aux stations de comptage, et suivi qualitatif sur quelques bassins ;
- ▶ suivi qualitatif de la reproduction sur quelques bassins ;
- ▶ suivi de la dévalaison des alosons.

Maintenir ou restaurer les stocks autonomes d'aloses sur l'Aulne, le Blavet et la Vilaine

Sur les principaux bassins où les aloses sont présentes et abondantes, des actions ont été mises en place pour favoriser leur colonisation du réseau hydrographique.

Sur l'Aulne, une expérimentation d'ouverture des pertuis a été menée en 2010 pour une période 3 ans. L'opération consiste à ouvrir les sept biefs aval de l'Aulne canalisé lors de la migration des aloses.

Une réflexion sur l'aménagement du barrage de Coatigrac'h, premier ouvrage infranchissable pour l'aloise, sera menée une fois le bilan des trois années d'expérimentation de l'ouverture des pertuis réalisé (début 2013).

Sur l'axe Vilaine, les aloses sont bloquées en aval du barrage de Malon. Le projet de construction d'une passe multi-espèces est actuellement en attente. En 2006, une étude de faisabilité a été réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vilaine. Toutefois, le projet n'a pas été retenu, le coût estimé de la passe étant d'un million d'euros. Pour palier les difficultés de franchissement de l'ouvrage par les aloses, des abaissements du clapet ont été réalisés en 2009 et 2010. L'expérience d'abaissement du clapet, menée en 2009, n'a pas permis d'offrir des conditions satisfaisantes pour le passage des aloses. Les débits de 2010 ont offert aux aloses des conditions de franchissement plus favorables, conditions qui restent néanmoins exceptionnelles. En 2011 et 2012, des essais d'ouverture des écluses au niveau du seuil de Malon et de Guipry ont été menés. Les résultats de cette opération ne sont pas bien connus.

Enfin, la libre circulation n'étant pas assurée sur le Blavet, les aloses ne fréquentent que sa partie très basse. Des modifications au niveau de l'écluse de Quellenec ont été réalisées en 2010 afin d'améliorer les conditions de franchissement. En 2009, le barrage hydroélectrique de Kerrousse s'est muni d'une passe à poissons multi-espèces.

D'autres petits cours d'eau présentent des populations d'aloses non négligeables. Des actions pour rétablir la libre circulation de cette espèce, et augmenter leur zone de colonisation, sont menées sur certains bassins. C'est le cas notamment du bassin du Leff avec l'abaissement du seuil du moulin du Houël.

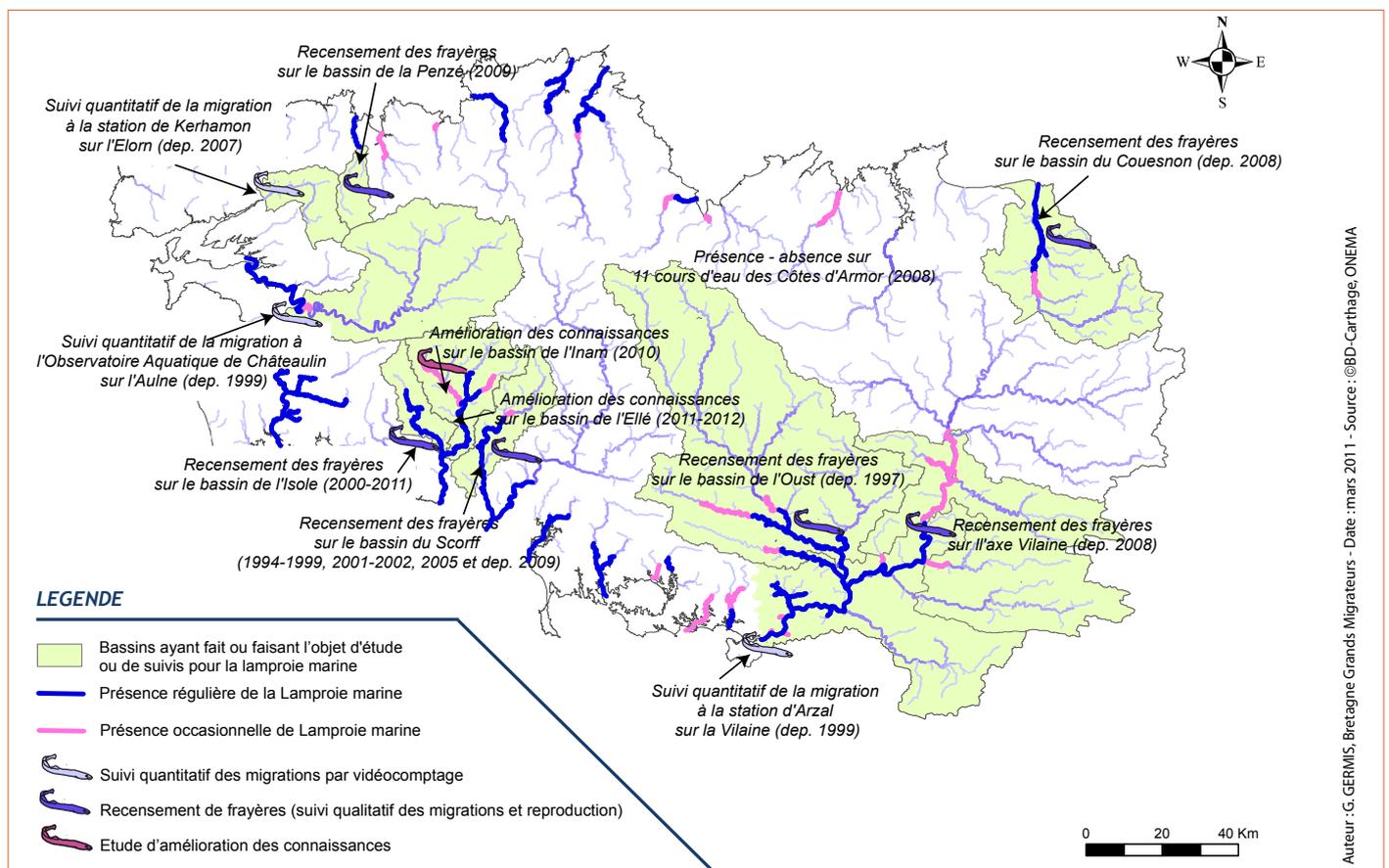


Figure 14 : Localisation des études de connaissance et les suivis pour la lamproie marine sur les bassins bretons (BGM)

► La lamproie marine

Parmi les six objectifs visés dans le PLAGEPOMI pour la lamproie marine, seules les opérations concernant l'amélioration des connaissances (H4 - H5) et la restauration de la libre circulation (H1) ont été menées dans le cadre du CPER. Les autres objectifs concernant la préservation de l'espèce et des habitats (H2 - H3) ainsi que la pêche (P1), et nécessitant des prises d'arrêtés qui n'ont pas été réalisés.

Le bilan des actions réalisées dans le cadre du PLAGEPOMI 2005-2012 est présenté dans l'annexe 1.

Mesures concernant les habitats

De nombreuses opérations en faveur de la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs ont été menées, et profitent également à la lamproie marine (exemple : passe à poissons de Kerrousse sur le Blavet).

Mesures concernant les études de connaissance et les suivis

Le manque de connaissances sur la présence et l'état des populations de lamproies marines n'a pas permis de définir des mesures de gestion précises, concrètes et efficaces dans le plan migrateur 2005-2012. Néanmoins, des études d'amélioration des connaissances et des suivis sur les différents stades du cycle de vie de la lamproie marine ont été menées (Figure 14 - page 25) :

- suivi quantitatif des migrations aux stations de comptage, et suivi qualitatif sur quelques bassins ;
- suivi qualitatif de la reproduction sur quelques bassins ;
- suivi qualitatif de la phase larvaire.

Ces opérations ont optimisé les connaissances sur certains bassins et ont porté sur :

- l'amélioration des connaissances relatives à l'aire de répartition des populations de lamproies marines en Bretagne (FDPPMA22, 2008 - FDPPMA56, 2005 - FDPPMA29, 2006) ;
- le recensement de frayères à lamproies marines sur quelques bassins bretons : Oust-Vilaine (depuis 1997, ONEMA), Couesnon - Axe Vilaine (depuis 2008, FDPPMA35), Scorff (1994-1999, 2001-2002, 2005 et depuis 2009, INRA), Isole (depuis 2004, ONEMA, COCOPAQ) ;
- l'amélioration des connaissances relatives à l'écobiologie de la lamproie sur les bassins de l'Ellé (2011, FDPPMA56 et 29), de l'Inam (2010, FDPPMA56) et de l'Aër et du Naïk (2012, FDPPMA56) ;
- le suivi quantitatif des flux migratoires en montaison sur les bassins de la Vilaine, de l'Aulne et de l'Elorn.

Par ailleurs, l'INRA et l'ONEMA, dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2009, ont mis au point des indicateurs d'abondance et de flux des lamproies dans les petits et moyens systèmes (Lasne E. Sabatié R. 2009). Des essais de piégeage ont été réalisés sur le Scorff et l'Oir afin de mesurer le flux migratoire d'avalaison des juvéniles. Concernant les larves, une méthode légère d'échantillonnage quantitatif a été développée. Le principe consiste à prélever une petite surface de sédiments, et à récupérer les larves qui y sont enfouies. Un ensemble de prélèvements, réalisés dans les habitats optimaux, permet de caractériser les populations en place dans une station. Un échantillonnage à grande échelle peut être envisagé avec cette méthode.

■ Bilan financier

Au terme du plan de gestion 2005-2012, un bilan de l'atteinte des objectifs peut être réalisé en lien avec les programmes en faveur des poissons migrateurs inscrits dans le CPER.

Les opérations de l'année 2012 ne sont pas intégrées dans ce bilan financier ; à la date de rédaction de ce bilan, trop d'incertitudes demeurent quant à la réalisation de certaines actions.

Le bilan financier du plan de gestion 2005-2011 s'inspire du bilan du programme « milieux aquatiques et poissons migrateurs » du CPER 2000-2006 (OGM M.A. Arago 2007), ainsi que du bilan à mi-parcours du volet « poissons migrateurs » du CPER 2007-2013 (BGM G. Germis 2011).

Durant la période 2005-2011, 262 opérations ont été menées dans le cadre du programme « poissons migrateurs » du CPER, et s'inscrivent également dans le PLAGEPOMI. Cela représente un montant de 8 millions d'euros engagé par les partenaires financiers (Tableau 2).

Sur l'ensemble des actions réalisées, 48 % concernent l'évaluation des stocks, et 33% sont liées à la restauration de la libre circulation des poissons migrateurs, ou, plus largement, à la restauration de la continuité écologique.

Le bilan des actions du programme « poissons migrateurs » révèle que sur l'ensemble des actions engagées, près de 43 % profitent à tous les migrateurs, 24 % concernent spécifiquement le saumon atlantique et 24 % l'anguille. Seuls 6,5% des actions engagées ciblent les aloses et les lamproies marines (Tableau 3).

Intitulé	Nombre d'actions	Montant (€)
Acquisition de connaissances (études)	23	378 360
Communication	6	122 000
Coordination du programme « poissons migrateurs »	8	479 370
Evaluation des stocks (suivis)	125	2 869 483
Libre circulation : Etude	43	1 025 614
Libre circulation : Travaux	44	2 388 248
Soutien d'effectifs Saumons	13	831 401
TOTAL	262	8 094 475

Tableau 2 : Bilan des actions menées ou inscrites dans le cadre du programme « poissons migrateurs » du CPER de 2005 à 2011 (BGM)

Espèces cibles	Nombre d'actions	Montant (€)
Aloses	7	47 245
Anguille	63	1 538 203
Lamproie marine	10	50 900
Saumon atlantique	71	2 243 118
Tous migrateurs	112	4 215 009

Tableau 3 : Bilan des actions inscrites dans le programme « poissons migrateurs » du CPER de 2005 à 2011 par espèce (BGM)

Près de 60 % des actions menées dans le cadre du programme « poissons migrateurs » sont portées par les collectivités piscicoles (FDPPMA et BGM). L'EPTB Vilaine participe à 8% des opérations menées (Tableau 4). Ces opérations concernent principalement les suivis d'évaluation des stocks et les études d'amélioration de la connaissance.

Principaux maîtres d'ouvrage	Nombre d'actions	Montant (€)
BGM	19	814 638
EPTB Vilaine	20	814 013
FDPPMA22	20	313 189
FDPPMA29	45	1 645 233
FDPPMA35	38	571 058
FDPPMA56	32	750 900
Lamballe Communauté	7	44 700
SMATAH	7	99 992
Privé	4	46 767
Autres maîtres d'ouvrage	65	2 872 405

Tableau 4 : Bilan des actions inscrites dans le programme « poissons migrateurs » du CPER de 2005 à 2011 par maître d'ouvrage (BGM)

Les actions en faveur de la restauration de la continuité piscicole, ou de la continuité écologique (33 % des opérations menées dans le cadre du programme « poissons migrateurs ») sont majoritairement portées par des collectivités territoriales (syndicats de bassin et communautés de communes).

Près de 55 % des actions inscrites dans le programme « poissons migrateurs » ne concernent que huit bassins : la Vilaine (15 %), le Couesnon (12 %), l'Aulne (8 %), le Scorff (6 %), le Léguer et le Blavet (4 %), l'Elorn et le Frémur (3 %). A peine 5 % des opérations impliquent l'ensemble des bassins bretons (Tableau 5).

Principaux bassins	Nombre d'actions	Montant (€)
Vilaine	39	1 249 851
Couesnon	32	5 410 004
Aulne	22	908 307
Scorff	17	820 436
Blavet	10	275 497
Léguer	10	213 304
Elorn	9	218 307
Frémur	8	354 084
Bretagne	13	590 870
Autres bassins	103	2 922 814

Tableau 5 : Bilan des actions inscrites dans le programme « poissons migrateurs » du CPER de 2005 à 2011 par bassin (BGM)

CONCLUSIONS

Globalement, le bilan du plan de gestion 2005-2011 est positif. Ce constat est essentiellement dû à la réussite du programme « poissons migrateurs » du CPER, outil de mise en œuvre du PLAGEPOMI. En effet, la réussite du PLAGEPOMI passe par l'atteinte des objectifs fixés. Il est de fait étroitement lié à la réussite du programme opérationnel « poissons migrateurs », et donc, aux moyens financiers investis.

On peut souligner que le décalage dans le temps de l'élaboration ces deux outils de planification ne facilite pas l'inscription des actions définies dans le PLAGEPOMI, dans le CPER. De plus, le lien entre ces deux outils n'est pas clairement identifié. A l'inverse, l'échelle de travail (une région administrative et 4 départements), et les relations existantes entre les personnes qui travaillent sur ce sujet, permettent la mise en œuvre cohérente des actions.

Par ailleurs, toutes les actions concernant la mise en place de mesures réglementaires ne font pas partie des objectifs de CPER. Il est donc nécessaire de disposer d'une animation sur ce volet.